

Accompagnement de PIZZORNO à la réponse à l'AO : « Exploitation du centre de transfert et évacuation des collectes sélectives de la RIVED »

JANVIER 2021 – FEVRIER 2021

CLIENT : PIZZORNO

ENJEUX DE LA MISSION

La loi du 17 août 2015, dite LTECV, a programmé l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques sur l'ensemble du territoire avant 2022. La RIVED possède un centre de tri implanté dans le M.I.N de Rungis, construit en 2002, actuellement exploité dans le cadre d'un marché de prestations de service qui s'achèvera le 30 avril 2021.

L'objectif du passage à l'extension des consignes de tri ne peut être atteint en l'état actuel du centre de tri de la RIVED, dont le process technique est vieillissant. Ainsi la RIVED a pris la décision de fermer le centre de tri et de le transformer en centre de transfert.

Dans ce contexte, la RIVED a lancé un AO pour l'exploitation du centre de transfert et l'évacuation des CS. Le Groupe PIZZORNO a souhaité répondre à ce marché d'exploitation.



EXPERTISE MOBILISÉE

SAGE INDUSTRY a accompagné PIZZORNO dans la réponse à l'appel d'offres notamment sur la partie rédaction du mémoire technique.

Pour répondre aux attentes, nous avons mobilisé notre expert en tri/transfert. Il a pu nous apporter toute son expertise en matière de dimensionnement et d'exploitation de centre de transfert.

RÉPONSES APPORTÉES

- Prise de connaissance du dossier
- Analyse du DCE et identification des besoins, contraintes et attentes du client
- Chemin de croix permettant d'optimiser l'organisation de la mission
- Avis techniques sur le dimensionnement de l'organisation du centre de transfert : réception et transport des CS
- Compilation des données techniques
- Rédaction des pièces du mémoire technique

CHIFFRES CLÉS

Périmètre :

- 10 communes de la RIVED

Centre de transfert :

- Capacité de stockage de 765 m²
- 7,5 kt/an de CS traitées

